

# La Montagne et la Roche Ballue avec retour par le Bois du Brossais

Une randonnée proposée par mendes2744



Randonnée n°3527148

Petite randonnée sympathique en grande partie ombragée. En fonction de la saison, surtout de la végétation, les belvédères de la Roche Ballue offrent de beaux panoramas.

<b>Durée :</b>	2h45	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	9.36km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	32m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	30m		
<b>Point haut :</b>	42m	<b>Commune :</b>	La Montagne (44620)
<b>Point bas :</b>	7m		

## Description

Départ au parking du centre commercial du Grand Pré, Place du Grand Pré.

**(D/A)** Dirigez-vous vers le Nord -Est vers le rond-point, puis prenez la première sortie vers la droite sur la Route de Bouguenais. Au rond-point suivant, prenez à gauche dans la Rue du Cimetière. À l'intersection de la Rue de la Paix, continuez tout droit Rue de l'Église.

**(1)** Contournez l'église par la droite, puis prenez à droite, face à la poste, dans la Rue de l'Abbé Chauvin. Environ 50 m plus loin tournez à gauche dans la Rue Pas Beaune, puis tournez à droite dans la Rue Violin.

**(2)** Au 32 de cette rue, tournez à gauche dans l'impasse, puis tournez à droite Boulevard Bellevue. À 150 m, tournez à gauche dans la Rue de la Vallée. Au bout de la rue, tournez à gauche sur la Rue du Manoir. Au vieux manoir, à hauteur du n°13, tournez à gauche pour prendre le sentier qui descend. Suivez ce sentier tout droit jusqu'à la Rue des Prés du village de la Roche Ballue. Prenez à gauche la Rue des Prés jusqu'à l'intersection.

**(3)** Tournez à droite dans la Rue de Gazay. Au bout de la rue continuez tout droit sur le sentier qui monte dans le sous-bois. Après presque 200 m, laissez à droite le Chemin du Port Giraud et continuez tout droit. Suivez le Chemin des Foulques pour arriver juste avant la base de loisirs.

**(4)** Ne pénétrez pas dans le site de la Roche Ballue. Tournez à droite et empruntez les marches qui montent au belvédère. Prenez à gauche le Chemin des Belvédères. Continuez tout droit sur quelques centaines de mètres jusqu'au troisième belvédère. Admirez la vue, puis revenez sur vos pas jusqu'au deuxième belvédère et tournez à gauche. Après environ 100 m, vous arrivez au carrefour de La Motte.

**(5)** Tournez à droite sur le chemin des Garousses pour rejoindre le village de la Motte. À l'entrée du village, prenez la rue à gauche pour rejoindre la sortie Sud du village et emprunter la route de la Marche.

**(6)** Traversez la Route de Bouguenais, puis continuez tout droit sur le Chemin de la Pièce Carrée. Après environ 500 m, tournez à droite sur le Chemin des Rotis, passez sous les lignes haute tension puis prenez à gauche le Chemin du Bouqueteau. Continuez tout droit en traversant le Chemin de la Pièce Audrain et allez jusqu'au bois.

**(7)** À l'extrémité, prenez le sentier forestier à droite. Entrez dans le bois en suivant le sentier direction Ouest. En sortant du bois, prenez à droite la Rue de la Haie d'Ancheteau, tournez immédiatement à gauche dans la Rue Robert Schuman, puis à droite dans la

## Points de passages

**D/A Parking du centre commercial du Grand Pré**

N 47.187346° / O 1.687303° - alt. 22m - km 0

**1 L'église**  
N 47.189869° / O 1.684433° - alt. 39m - km 0.53

**2 Rue Violin**  
N 47.190465° / O 1.681373° - alt. 34m - km 0.85

**3 La Roche Ballue**  
N 47.187999° / O 1.667321° - alt. 8m - km 2.23

**4 Stade de Bicross**  
N 47.185334° / O 1.65583° - alt. 13m - km 3.23

**5 La Motte**  
N 47.182465° / O 1.654886° - alt. 35m - km 4.12

**6 La Marche**  
N 47.181014° / O 1.659274° - alt. 41m - km 4.61

**7 Le Bois du Brossais**  
N 47.173954° / O 1.671081° - alt. 37m - km 6.01

**8 Centre commercial**  
N 47.176025° / O 1.67761° - alt. 33m - km 6.77

**9 La Casse**  
N 47.177036° / O 1.686268° - alt. 31m - km 7.56

**10 Les Sables Rouges**  
N 47.184094° / O 1.691074° - alt. 29m - km 8.75

**D/A Parking**  
N 47.18731° / O 1.68748° - alt. 21m - km 9.36

Rue de l'Avenir jusqu'au rond-point devant le centre commercial.

**(8)** Dirigez-vous à gauche, traversez tout droit le petit rond-point, puis traversez tout droit le grand rond-point, puis encore tout droit au troisième rond-point pour prendre la Rue de l'Hébergement. Dirigez-vous à gauche sur le Chemin du Pérou et passez devant la déchetterie. Continuez tout droit.

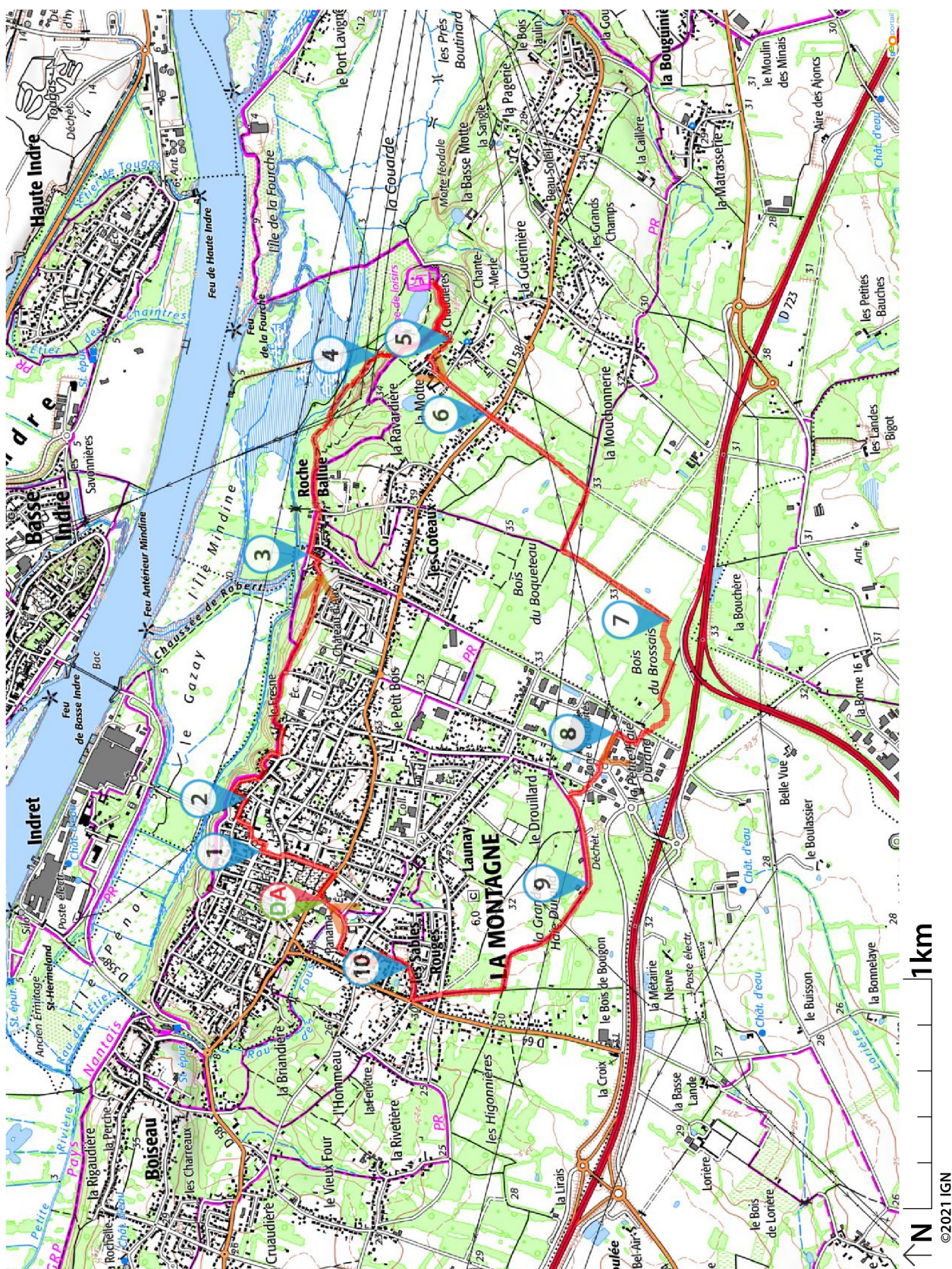
**(9)** Au bout de la route, au niveau d'une casse automobile, prenez tout droit le Chemin de Bougon. À 600 m environ, prenez à droite le Chemin de la Bastille et continuez tout droit vers la Rue Alexis Maneyrol. Suivez à droite la Rue des 30 Moulins et au bout de la rue, continuez tout droit sur la Rue des Champs Thebaud.

**(10)** Descendez les marches à votre gauche, puis prenez à droite la Rue Daniel le Thiec. À quelques dizaines de mètres, prenez la rue à gauche et au bout cette rue, tournez à droite dans l'Allée de Panama. Traversez la Rue Mendes France, pour emprunter la Rue Flora Tristan qui mène au point de départ **(D/A)**.

### Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-montagne-et-la-roche-ballue-avec-reto/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**